

**Département de la Seine-Maritime
Métropole Rouen Normandie**

Commune de Petit-Quevilly

PLAN LOCAL D'URBANISME

**6A1 - SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
LISTE ET DESCRIPTIF**



PLU approuvé le 15 décembre 2006

Modification n°1 approuvée le 9 décembre 2010

Modification n°2 approuvée le 16 décembre 2011

Modification n°3 approuvée le 12 décembre 2012

Modification n°4 approuvée le 18 décembre 2014

Mise en compatibilité n°1 par arrêté préfectoral de DUP du 3 mai 2016

Révision RLP approuvée le 12 décembre 2016

Mise à jour n°1 arrêtée le 21 février 2017

Mise en compatibilité n°2 par arrêté préfectoral de DP du 15 juin 2017

Modification simplifiée n°1 approuvée le 26 juin 2017

Mise à jour n°2 arrêtée le 27 juillet 2017

Mise à jour n°3 arrêtée le 1 août 2017

6A1 - SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

LISTE ET DESCRIPTIF

Votre commune est frappée par les servitudes citées ci-après, dont les fiches correspondantes, ci-jointes, vous fournissent à titre indicatif et sous réserve de consultation du service intéressé, des indications notamment sur :

- le ministère ou service gestionnaire,
- les indemnités éventuelles prévues,
- les prérogatives de la puissance publique,
- les limitations au droit d'utiliser le sol.

Ces servitudes sont :

1 - P.P.R.I. - Plan de Prévention des Risques d'Inondation Vallée de la Seine – Boucle de Rouen
(Arrêté préfectoral du 20 avril 2009, zonage réglementaire et règlement)

2 - A5 - Servitude relative aux canalisations d'eau potable et d'assainissement
(cf. annexes sanitaires)

3 - AC1 - Servitude relative à la protection des monuments historiques

4 - I1 – I1bis - Servitude relative aux pipe-lines d'hydrocarbure

5 - I3 - Servitude relative aux canalisations de gaz.

Seules sont reportées au plan des servitudes les canalisations de transport de gaz.

6 - I4 - Servitude relative aux lignes électriques.

Seules sont reportées au plan des servitudes, les lignes de tension supérieure ou égale à 63 KV.

7 - PT2 - Servitude relative à la protection contre les obstacles des transmissions radioélectriques.

8 - PT3-4 - Servitude relative au réseau de télécommunication.

Seuls seront reportés au plan des servitudes, les câbles nationaux et régionaux.

9 - T1 - Servitude relative aux voies ferrées.

- **T7 - Servitude relative aux installations particulières situées hors des zones de dégagement des aéroports** (cette servitude s'applique sur tout le territoire national).

10 - P.P.R.T. Plan de Prévention des Risques Technologiques autour de LUBRIZOL (Établissement à Rouen)
(Arrêté préfectoral du 31 mars 2014 et dossier)

11 - I.C.P.E. Installation Classée pour la Protection de l'Environnement - Grande Paroisse

Servitudes d'utilité publique liées à la pollution des sols et de la nappe souterraine sur les terrains de la Société GRANDE PAROISSE SA (usine Rouen B) à Rouen - (arrêté préfectoral du 30 janvier 2014)

Servitudes d'utilité publique liées à la pollution de la nappe souterraine au droit de terrains situés à proximité de l'ancienne usine Rouen B, sise rue Madagascar à ROUEN qui a été exploitée par la société GRAND PAROISSE SA - (arrêté préfectoral du 30 août 2016).

12 - I.C.P.E. Installation Classée pour la Protection de l'Environnement - UNIVAR

Servitudes d'Utilité Publique instituées au droit des parcelles anciennement exploitées par la société UNIVAR (Arrêté préfectoral du 14 octobre 2014).